

Michel Penaud

Monsieur le Maire  
Mairie du Vésinet

Le Vésinet, le 25 mai 2009

Monsieur le Maire,

Par arrêté en date du 16 octobre 2008 vous avez, à une exception près, confirmé la réglementation applicable aux parcs et espaces verts et particulièrement dans le site des Ibis.

L'article 14 du dit arrêté en confie l'exécution à monsieur le Directeur Général des Services, monsieur le Commissaire de Police, monsieur le Chef de la Police Municipale, chacun en ce qui le concerne.

Or, force est de constater que les infractions quotidiennes à ce règlement, qu'il s'agisse des pique-niques, de la détérioration des arbres, de la tenue en laisse des chiens et d'une manière générale du respect de la faune et de la flore n'entraînent aucune sanction : soit du fait de l'absence de la police municipale soit de son indifférence face à certains comportements...

Il est notoire que l'intérieur de l'île ne fait l'objet d'aucune surveillance alors que les jeux qui y sont installés exercent une attraction très importante et provoquent une fréquentation trop grande pour ce lieu prestigieux.

Il m'apparaît en conséquence nécessaire pour la préservation de ce site que les jeux soient retirés et qu'à la place soient mis de nouveaux massifs fleuris comme c'était le cas antérieurement. Ce point de vue est partagé par de nombreux vésigondins.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Michel Penaud

Michel Penaud

Monsieur Robert Varèse  
Maire  
Hôtel de Ville  
60 bd Carnot  
78 110LeVésinet

Le Vésinet, le 26 juin 2009

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 15 mai 2009, restée à ce jour sans réponse, je vous demandais de bien vouloir, pour préserver le site classé des Ibis, retirer les jeux installés dans l'île et de recréer sur l'emplacement ainsi libéré, avec l'assentiment de l'architecte des Bâtiments de France, de nouveaux massifs fleuris comme c'était le cas antérieurement.

Je réitère par la présente ma demande, en précisant que ces jeux sont jugés indésirables par de nombreux vésigondins sur un site classé, tout comme le sont les barrières Vauban installées de part et d'autre de la pelouse des Fêtes, les containers à ordures à proximité du Palais Rosé ou encore le fléchage « Parking Ibis » avenue du Grand Veneur. Par ailleurs, l'absence de surveillance des espaces verts a pour conséquence des infractions quotidiennes à votre arrêté du 16 octobre 2008 (pique-niques à l'intérieur et à l'extérieur de l'île, chiens non tenus en laisse ou à l'intérieur de l'île, adultes en vélos dans l'île et séances de bronzage en tenue de plage ! Vous remerciant par avance des dispositions que vous voudrez bien prendre pour répondre à ma requête, je vous prie d'agréer monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel Penaud